

## COUPE NATIONALE DES ELEVES CITOYENS 2018-2019

DATE : 5 AVRIL 2019

THÈME : « L'ÊTRE HUMAIN ET SON ENVIRONNEMENT : UNE QUESTION DE DROIT »

LIEU : CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

### REGLEMENT DU CONCOURS

#### Article 1

La Coupe Nationale des Elèves Citoyens est un concours organisé par l'association **INITIADROIT** (9-11 Place Dauphine - 75001 Paris) en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Justice.

#### Article 2

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements d'enseignement secondaires français, publics et privés sous contrat : collèges, lycées généraux, technologiques ou professionnels, lycées agricoles, lycées de la Défense, maisons d'éducation de la Légion d'Honneur, Instituts Médico-Educatifs, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté de France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer.

#### Article 3

Le thème central est : «L'être humain et son environnement : une question de Droit ». A chaque niveau de classe sont attribués les sous-thèmes suivants :

#### COLLEGES

##### **Pourquoi et comment le Droit incite-t-il à la protection de l'environnement ?**

- 6ème à la maison (produits, tri, recyclage, déchets, économies d'énergie...)
- 5ème dans l'entreprise (la vie économique et son rapport à l'environnement)
- 4ème dans les transports (carburants, code de la route, circulation...)
- 3ème dans la nature (au choix : air, sols, eau...)

## LYCEES

### **Enjeux de la protection de l'environnement ? (Juridiques, économiques, sociaux)**

- 2nde L'alimentation : OGM, pesticides, agriculture biologique, condition animale...
- 1ère L'énergie : origine nucléaire, origine fossile, ressources renouvelables...
- Tale Les politiques : locales, nationales, européennes et internationales

#### **Article 4**

Chaque classe candidate ou groupe d'élèves (15 minimum) candidat est invité, avec l'aide des membres de l'équipe pédagogique, à réunir l'ensemble des recherches, témoignages, réflexions et opinions des élèves sur le sous-thème qui leur est proposé.

La classe ou le groupe d'élèves rédige ensuite un texte qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème proposé, ainsi que les solutions qu'il est possible d'envisager. Si le groupe est composé d'élèves de différents niveaux, il conviendra de choisir le sous-thème du niveau le plus élevé.

Le texte, dont la forme est libre, ne doit pas dépasser une feuille A4 recto verso (d'environ 9.000 caractères) pour les classes de collège et deux feuilles (d'environ 18.000 caractères) pour les classes de lycée. Il est inutile d'inclure des dessins ou images.

Les copies des classes et des groupes d'élèves devront **être adressées au plus tard le mardi 22 janvier 2019** au rectorat de l'Académie, selon les modalités précisées par le Recteur.

#### **Article 5**

Un jury académique présidé par le Recteur ou son représentant et composé de représentants de l'Éducation nationale et d'avocats bénévoles d'INITIADROIT se réunira entre **le 23 et 31 janvier 2019** pour désigner les meilleurs travaux.

Le jury sélectionnera la meilleure composition pour chaque niveau de classe, soit un total de sept copies par académie (une grille d'évaluation est proposée aux Jurys).

**Au plus tard le mardi 5 février 2019**, les copies retenues devront être adressée par les services académiques **par mail** à l'association INITIADROIT - Me Lucile Rambert - [lrambert@avocatparis.org](mailto:lrambert@avocatparis.org), accompagnées du formulaire « statistiques » relatif à la participation téléchargeable sur le site eduscol à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid58121/initiadroit-et-la-coupe-nationale-des-eleves-citoyens.html>

#### **Article 6**

Un jury national, composé de représentants de l'Education Nationale et d'avocats bénévoles d'INITIADROIT se réunira **mi-février 2019** afin de désigner, pour chaque niveau de classe, les trois meilleures compositions parmi celles présélectionnées par les jurys académiques.

#### **Article 7**

Les 21 classes ou groupe d'élèves dont les copies ont été retenues par le jury national sont invités à venir concourir le **5 avril 2019 au Conseil Economique Social et Environnemental**.

Chaque classe ou groupe d'élèves désigne son ou ses représentant(s) (**3 maximum**) qui, le jour du concours, présente(nt) oralement l'argumentaire de sa classe ou de son groupe. Un élève suppléant est désigné comme remplaçant en cas de besoin. Le temps de présentation des exposés des collégiens **ne doit pas excéder 5 minutes** et celui des lycéens **8 minutes**.

Des experts invités donneront leur avis sur la question posée ; pendant ce temps, les Membres du Jury délibèreront.

### **Article 8**

A l'issue de son intervention, chaque classe reçoit :

- une note sur 20 du jury, composé de membres d'INITIADROIT, des Ministères de l'Education Nationale et de la Justice, présidé par un expert ;
- une note sur 10 donnée par l'applaudimètre.

Les exposés oraux sont jugés sur leur pertinence, leur construction, la solidité de leur argumentaire, ainsi que sur la conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Le Président du jury a voix prépondérante en cas d'égalité de notes.

En fin de séance, le jury proclame les résultats par niveau de classe.

Une coupe est remise aux représentants des classes ou des groupes d'élèves lauréats.

### **Article 9**

Les élèves des classes ou des groupes d'élèves concurrents sont invités à assister à la Coupe accompagnés de leurs professeurs. Les frais de transport des élèves et des professeurs accompagnants (car, billets train tarif groupe, etc.) sont à la charge d'INITIADROIT **après acceptation des devis** et **dans la limite de 1 200 euros maximum** (sauf pour la Corse et l'Outre-Mer pour lesquelles ce maximum est relevé à 2.000 euros).

En cas de situation particulière rendant impossible le déplacement du représentant de la classe ou du groupe d'élèves, une concertation entre l'Education nationale et INITIADROIT pourra permettre une présentation de la copie par d'autres moyens.

### **Article 10**

Les participants et invités (élèves, professeurs, etc.) s'engagent à accepter que des photos ou des vidéos soient réalisées le jour du concours et soient reprises par les médias ou l'organisateur. Un formulaire d'autorisation de captation sera demandé à tous les participants assistant à la finale.

Ils acceptent aussi que leurs textes soient reproduits en tout ou partie.